

TRAIT D'UNION N°21

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Novembre 2010

Photo : Mai 2011 - La forêt de Trévenans

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (*Juillet-Août et fin d'année*)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

Verte, jaune, orange, bleue, le choix, sur les nouvelles couleurs de notre mairie, n'a pas été facile.

Notre choix s'est finalement arrêté sur des variantes de bleus pour faire un ensemble avec la salle communale. Cette restauration s'est imposée suite à notre décision de reprendre les aménagements intérieurs.

Le changement complet du mobilier est devenu indispensable compte tenu des nombreux dossiers à classer et à archiver ; il sera plus adapté à ces actions mais aussi plus fonctionnel.

Une personne a été embauchée pour six mois afin de prendre en charge ces opérations qui seront suivies par une experte en archivage et classement des dossiers communaux. Ce nouvel aménagement permettra un accueil agréable au public.

Les travaux des trottoirs Rue du Canal sont terminés ; toutefois la route ne sera pas reprise dans l'immédiat, compte tenu du rétablissement du réseau d'assainissement sur cette rue. Nous attendons les décisions de la communauté d'agglomération de Belfort, délégataire de ce réseau, qui nous précisera les dates de cette reprise.

Le chauffage de l'école primaire est opérationnel. Cela était devenu indispensable compte tenu de la vétusté de la chaudière et de sa consommation, environ 8 à 9000 litres de fioul pour l'hiver 2009/2010. Avec une nouvelle installation au gaz et la pose de fenêtres en PVC en 2009, cette consommation devrait chuter fortement.

Bien que certaines personnes ne croyaient pas à la construction de l'hôpital médian sur notre commune, nous pouvons leur certifier, au vu des travaux sur le coteau le long de la Route de Moval, que cela est devenu une réalité. Le permis de construire a été déposé en mairie au début du mois d'octobre. Je proposerai à la population, au début de l'année 2011, une réunion d'information.

Les études du cœur du village avancent. Le projet commence à prendre sa forme définitive. Des solutions sur les déplacements cyclistes et piétons entre le rond point Intermarché et la mairie sont encore à améliorer ; les deux obstacles, autoroute et canal, sont difficiles à franchir.

Le Maire
Pierre BOUCON

Le 6 Juin 2010, Vide Grenier à Trévenans

Après un petit brouillard matinal, le soleil s'est mis de la partie pour permettre une belle journée.

Comme à l'accoutumée, beaucoup d'exposants et une TRÈS bonne fréquentation en fin de matinée et l'après-midi.



De bonne heure le matin, les exposants se sont mis en place et déjà quelques matinaux courageux ont pu fouiner et chiner...

Les exposants étaient répartis depuis la mairie jusqu'au local communal, la circulation étant coupée sur la Rue du Canal pour éviter les accidents.

***Buvette et restauration étaient assurées
par Sports Loisirs Trévenans "Amicale Animation".***

Une MAIRIE plus accueillante et plus fonctionnelle...

Une amélioration de l'accueil des administrés et des visiteurs.
L'espace a été réaménagé en prenant en compte aussi, de meilleures conditions de travail pour le personnel municipal.



Mobilier "design" aux goûts de tout le monde.



Mlle Zeliha KAPCI

Stagiaire dans un premier temps, elle bénéficie aujourd'hui d'un contrat aidé par PÔLE-EMPLOI, à durée déterminée de 6 mois, pour améliorer l'archivage des documents.

A 25 ans, c'est aussi l'occasion pour elle de se spécialiser dans un métier qui peut lui offrir des débouchés.

**Un grand changement que chacun découvrira
à l'occasion d'un prochain passage.**

Gardes Nature...au service des communes

Créé en partenariat avec le Conseil Général, le service des Gardes Nature répond plus que jamais à des besoins concrets dans le domaine de la sécurité et de protection de l'environnement.

Ils sont assermentés (voir l'article dans bulletin N°20)

Depuis le 1^{er} janvier 2010 :

Ils accompagnent et soutiennent le Conseil Municipal de Trévenans dans ses actions pour la protection de l'environnement et répondent aux demandes du Maire en matière de police.

Au cours des 9 premiers mois de 2010,

les gardes natures sont intervenus 54 fois pour des rondes de contrôle et 13 fois suite à des appels concernant un problème spécifique.

Au cours de leurs visites, ils surveillent tout spécialement :

- ➔ Surveillance générale, propreté des Écopoints,
- ➔ Divagations d'animaux,
- ➔ Aboiements intempestifs,
- ➔ Respect de l'interdiction des quads et motos en forêt,
- ➔ Contrôle des papiers de véhicules,
- ➔ Évacuation d'animaux morts,
- ➔ Respect des horaires machines bruyantes,
- ➔ Dépôt sauvage de déchets, brûlage non autorisé.

Les sanctions peuvent aller du simple rappel à l'ordre, souvent le cas la première fois, à la verbalisation en cas de récidive.

Au cours de toutes ces interventions, 6 rappels à l'ordre ont été effectués et une verbalisation.

Toute intervention ou visite fait l'objet d'un rapport en mairie.

Les suites éventuelles, en concertation, sont mesurées au regard du problème ou de la gêne pour l'environnement.

Nos peines



Unanimement estimé et respecté,
Jean Paul NOROT
était une de ces personnalités marquantes
qui font la richesse
de l'institution communale.

Nous étions fiers et heureux de
travailler aux cotés d'un homme qui
incarnait si bien TRÉVENANS.

Suite à son décès, l'ensemble du
conseil municipal, dont faisait partie Jean
Paul, exprime sa vive émotion.

Élu depuis 1965, il n'a manqué que très peu de rendez-vous et
apportait toujours sa touche discrète mais si particulière de
sensibilité et de simplicité.

Adieu Jean Paul et merci pour ton dévouement.



Notre ami, l'**Abbé COURGEY,**
(dit le Léon)
est décédé ce printemps.

Figure marquante de notre
village à qui nous souhaitons
rendre hommage dans ce
bulletin.

Toujours avec le sourire et
de la bonne humeur, il participait aux manifestations et ne craignait
pas de payer de sa personne.

Tous ceux qui l'ont connu gardent en souvenir, une histoire ou une
péripétie qui les fait sourire avec tendresse.

Bonne route Léon... pour ta dernière course...

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2010

I) TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis mars 2010, la Commission européenne demande à la France de se mettre en conformité avec une directive de 2003 sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Selon cette directive, la taxe locale doit devenir obligatoire et non plus simplement facultative, et être payée par tous les consommateurs en fonction du volume de consommation d'électricité et non du montant de la facture.

Le taux maximum autorisé pour les communes est fixé à 8 %
Cependant, la directive devrait rendre obligatoire et homogène la taxation sur tout le territoire.

A cet effet et avant d'être obligé d'appliquer le taux obligatoire décidé par la Commission européenne (non connu à ce jour), le Maire propose de fixer une taxe de 5 % pour notre commune.

Vote à bulletin secret : OUI à l'unanimité

Décision du Conseil :

Accord à l'unanimité pour fixer une taxe de 5% sur l'électricité à compter du 1^{er} août 2010.

II) DEMANDE DE RÉTROCESSION CONCESSION CIMETIÈRE

Afin de suivre une règle communale en matière de détermination de lieu de concession, le Maire a demandé à une famille, la rétrocession à la commune de leur concession cimetière n° Z4 C4, établie le 22/10/1985 (perpétuelle).

La concession réservée n'est pas occupée à ce jour.

Ces personnes peuvent prétendre au remboursement de 20,53 €

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

III) RENOUVELLEMENT CONVENTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2010

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le renouvellement de la convention pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2010.

Décision du Conseil : le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention pour l'année 2010 et autorise le Maire à la signer.

V) PÉRENNISATION RESTAURATION SCOLAIRE + TITULARISATION D'UN POSTE EN CDD

L'antenne de restauration scolaire, à la salle communale de TRÉVENANS, est ouverte depuis la rentrée scolaire de septembre 2009.

Deux adjoints d'animation en CDD ont été recrutés pour cette mission.

Le Maire informe le Conseil qu'il doit délibérer sur la pérennisation de cette structure pour la prochaine année scolaire ainsi que sur la titularisation d'un poste d'adjoint d'animation en CDD actuellement.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal est favorable à la continuation de la restauration scolaire sur TRÉVENANS ainsi que sur la titularisation d'un poste d'adjoint d'animation.

VI) MODIFICATION PARTIELLE DU POS

Sont concernées uniquement les zones constructibles et pour cette modification les zones IINA.

Tout aménagement reste à la charge de la personne qui construit.

Secteur 1 : Au dessus de l'allée des charmilles

Secteur 2 : Route de Dambenois derrière une propriété familiale

Mr CLAVEQUIN fixe un délai de réalisation pour fin octobre 2010.

Mrs BOUCON et CASOLI sont défavorables pour intégrer le secteur 1 (au-dessus de l'allée des Charmilles) dans cette modification, compte tenu de la problématique des accès.

Vote à bulletin secret : OUI : 7 voix, NON : 3 voix, NUL : 1 voix, BLANC : 1 voix

Décision du Conseil : Adopté à la majorité

VII) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

➤ L'arrêt de la bascule étant entériné et conservé par les services OPTYMO, le Maire propose à l'assemblée d'annuler la décision d'un précédent Conseil Municipal qui avait décidé de préempter une partie d'un terrain, situé Grande Rue et appartenant au Conseil Général.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

➤ Le Maire informe l'assemblée municipale que la SARL GMC Foncière envisage de vendre des terrains situés en zone ND (environ 40 ares) situés au bord du ruisseau, Rue du Canal, dans le cadre du lotissement "Les Prés de Vie". Prix de cession = 9 800 €

Sur la déclaration d'intention d'aliéner, le Maire souligne qu'il a appliqué immédiatement son droit de préemption sur ce bien, afin de laisser le terrain en l'état actuel et d'éviter les éventuelles inondations. Il demande au Conseil Municipal d'entériner sa décision.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 27 AOÛT 2010**

I) Rapport d'activités des Gardes Nature

(reconduction du contrat) (voir en page 5)

Le Maire rappelle au Conseil notre adhésion aux services des Gardes Nature et l'informe des différentes missions qui ont été réalisées sur notre commune depuis le début de l'année.

Le Conseil doit se prononcer sur la continuité de ce service.

Après en avoir délibéré : par une abstention, un contre et 12 voix pour le Conseil est favorable à la reconduction du contrat des gardes nature pour une durée de 3 ans.

II) Avancement des travaux trottoirs / menuiserie PVC / Aménagement et peinture mairie / cœur du village.

TRAVAUX TROTTOIRS

Le Maire fait part au Conseil des devis pour les travaux suivants :

- la réalisation de trottoir sur la RD 437
- la réalisation d'un plateau provisoire Rue du Canal

Décision du Conseil : Le Conseil est favorable à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer ces devis.

MENUISERIE PVC :

Les fenêtres du bâtiment communal Route de Dambenois et de l'ancienne école 2 Voie Romaine seront changées la première quinzaine d'octobre par l'entreprise CASOLI.

AMÉNAGEMENT ET PEINTURE EN MAIRIE :

Les travaux de peinture devront être terminés mi-octobre.

CŒUR DU VILLAGE :

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le Maire va demander des subventions auprès des élus territoriaux et départementaux.

III) Modification partielle du POS

Le Maire fait part au Conseil du compte rendu remis par Mr CLAVEQUIN concernant la modification partielle du POS et les motivations émises pour chaque secteur désigné.

Le Maire montre les zones IINAa qui ont été proposées par les membres du conseil pour la modification partielle du POS.

La commune va débiter cette procédure en sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur.

IV) Bulletin municipal n°21

Mr CANAULT propose de distribuer le n°21 à la mi-novembre

Mr BOUCON demande à chacun de réfléchir aux prochains articles.

Commission information le jeudi 09 septembre 2010 à 18h00

Mr GAUTHIER et Mr CASOLI se partageront le secteur Route de Pourvenans et Cité du Maroc. Mr LORENZI et Mr CANAULT se partageront Rue du Canal et les lotissements attenants.

V) Agenda 2011

Le Maire propose de commencer à prospector les entreprises et motive le Conseil pour leur participation. Monsieur CASOLI se charge de contacter les entreprises pour renouveler leur adhésion à l'édition de l'agenda 2011.

VI) Droit de Préemption

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la préfecture de Belfort nous demandant de retirer notre délibération du 02 juillet 2010 décidant de l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles AE 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108 et 110 au lieu dit "Les prés de vie".

Ces parcelles se situent en zone ND (non constructibles) et la commune a décidé, par délibération du 02 octobre 1999, d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U (zones urbanisées) et NA (zone d'urbanisation future) du POS.

VII) Modification des dispositions qui régissent les modalités d'établissement des impôts directs

La trésorerie nous rappelle que notre collectivité peut décider de modifier par délibérations, certaines dispositions législatives qui régissent les modalités d'établissements des impôts locaux.

Décision du Conseil : Les membres décident de ne pas modifier les dispositions des impôts directs.

VIII) Convention pour la formation des élus locaux

Le Maire donne lecture de la convention pour la formation des élus locaux pour un montant de 139.35 €

Décision du Conseil : L'assemblée est favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention.

Les plans de formation seront communiqués à tous les élus.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2010

I) Indemnité de conseil du percepteur - 2010

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16/12/83, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Mr LAURENT Pascal a été désigné comme nouveau Trésorier en charge de notre commune depuis janvier 2010.

Décision du conseil : Le conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil au nouveau percepteur au titre de l'année 2010.

II) Demande d'exploitation des terrains communaux

La commune possède plusieurs terrains susceptibles d'être exploités par des agriculteurs. Certains demandent s'ils peuvent exploiter les parcelles situées au sud de la commune vers le Chemin de la Côte.

Le Maire propose de les convoquer en mairie pour connaître les parcelles qu'ils souhaitent exploiter et connaître celles qu'ils exploitent déjà.

Le Maire charge Mr CLAVEQUIN de répertorier tous les terrains communaux afin de savoir qui les exploitent.

III) Demande d'achat de terrain communal

Le Maire informe le Conseil qu'une personne serait intéressée par l'achat de la bande de terrain à l'arrière de sa copropriété.

Le Maire signale son étonnement et va notifier dans la rédaction de la délibération qu'il fera apparaître le fait que des chemins communaux, à cet endroit ont été vendus.

Nous allons donc demander le prix aux services des domaines et le maire propose de revoir cette demande lors du prochain conseil municipal.

Mr CASOLI rappelle qu'un chemin rural est obstrué, rue de la Senaille et qu'il faut le rétablir.

IV) Solde de terrain pour le site médian

Le Maire soumet au conseil municipal une promesse de vente concernant l'acquisition de terrain par le Département, nécessaire afin de faciliter l'implantation du site MÉDIAN, les parcelles concernées sont les suivantes : ZB 590, 591, 593, 594, 595 lieux dit "Champs Jacquot" pour une superficie totale de 68 a 23 ; ce bien est estimé à 27 292 €.

Décision du conseil : Les membres du conseil à l'unanimité autorisent Mr le Maire à signer cette promesse de vente.

V) Travaux

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu l'entreprise B2000 qui lui a indiqué la procédure à suivre afin de réaliser la consultation des entreprises d'étude de sols pour l'aménagement définitif du giratoire près d'Intermarché.

- Les travaux de peinture de la mairie se terminent.
- Les fenêtres des bâtiments communaux 2 Voie Romaine et Route de Dambenois ont été changées par l'entreprise CASOLI.
- Le coût de l'abri à sel s'élève approximativement à 12 000 €.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise STEHLIN pour les façades et l'entreprise SEIGEOT pour le toit.

VI) Convention passage eaux pluviales

lotissement GMC FONCIÈRE

Suite à l'implantation du lotissement GMC FONCIÈRE "Impasse des Mésanges", il y a lieu d'établir une convention pour autorisation de passage, en terrain privé, de canalisations publiques d'eaux pluviales.

Le Maire indique que seules 4 parcelles numéros 89, 90, 91 et 92 lieu dit "Les près de vie" sont concernées par cette convention.

Le Maire donne lecture de la convention et propose d'en faire une pour chaque propriétaire de ces parcelles.

Le Maire informe que le coût de la pose de cette canalisation est approximativement de 10 000 €.

Décision du Conseil : Le Conseil autorise le Maire à poursuivre la démarche de proposer cette convention aux différents propriétaires.



À l'école de Trévenans

LES ACTIVITÉS au MALSAUCY

Jeudi 3 juin, les écoles de Trévenans et de Dorans sont parties à la base nautique du Malsaucy.

Nous sommes partis en bus. Sur place, les moniteurs nous ont accueillis. Nous sommes allés dans une salle pour qu'ils nous expliquent les différentes activités nautiques : Planche à voile, canoë, kayak, tir à l'arc et catamaran.



J'ai préféré le canoë. J'en ai fait avec Colas jeudi matin. Il nous a dit que le canoë venait des indiens et que la différence entre le canoë et le kayak : C'est la pagaie.

En canoë, il y a une pelle alors qu'en kayak il y en a deux.

On a fait 3 jeux et une balade. Le premier jeu c'était d'aller avec le canoë jusqu'à l'autre bout de la plage. Le deuxième était de faire une course à pied puis de tirer le canoë dans l'eau puis faire le tour d'une bouée. Pour le 3ème jeu, il fallait se mettre debout dans le canoë, le faire bouger sans tomber. J'ai aimé parce que c'était super amusant.

Mélih CM1



Chaque matin nous allons nous mettre en groupe et on partait mettre les combinaisons et le gilet de sauvetage sauf pour le tir à l'arc.

Mon activité préférée était le catamaran : c'est un bateau à 2 coques. Avec le catamaran, il y a trois choses à faire : s'occuper du gouvernail pour diriger le bateau, de la petite voile qui s'appelle le foc et de la grande voile qui sert à prendre de la vitesse.

Sur un catamaran, on peut aller de deux à trois personnes.

Vincent CM2



LE VOYAGE SCOLAIRE

Le vendredi 11 juin nous sommes allés à Strasbourg au Vaisseau.

Le trajet en bus s'est bien passé. Il a duré 2 heures.



Arrivé sur place, un monsieur nous a expliqué les consignes en langages des signes : Ce qu'il fallait faire et ne pas faire. Après nous sommes allés faire des activités par groupe de 5.

Il y avait sept activités : les animaux, les yeux, l'eau, les constructions, le corps humain, l'image et le cinéma...

On pouvait manipuler plein de choses, fabriquer des boîtes, faire une séance de cinéma, découvrir la vie des animaux, explorer une fourmilière, faire sa carte d'identité, se déplacer en fauteuil roulant ou avec des béquilles...

A midi, toute l'école s'est retrouvée pour pique-niquer. Ensuite, la classe de CM s'est baladée dans le parc et on a fait les jeux sur les 5 sens.

Vers 15h, le bus nous a récupérés et nous sommes tous rentrés à Trévenans. La journée était tellement fatigante que certains se sont endormis dans le bus...

La classe de CM



LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE



Le vendredi 25 juin, l'école de Trévenans a organisé un spectacle pour présenter les 3 pièces qui avaient été travaillées tout au long de l'année.

Les CP ont commencé par "Le lutin Pad' chance" puis les CE1 et CE2 ont continué par leur conte "Les 3 grains de riz" et enfin les CM ont présenté "garçons et filles".

Ces différentes pièces mêlaient chants, musique, danses, chorégraphies, théâtre... Tout cela dans une ambiance détendue malgré le stress des enfants. Cette soirée s'est terminée dans la convivialité autour d'un grand barbecue organisé par les parents d'élèves.

L'équipe enseignante

LA RENTRÉE

La rentrée a eu lieu le jeudi 2 septembre. C'est une année avec plein de changements. Madame Pons est partie pour un an en Angleterre et c'est Madame Jordan qui est directrice.

La maîtresse des CP/CE1 s'appelle Mme Jeandel et celle des CE1/CE2, Madame Baumann. Il y a 60 élèves.

A la rentrée, nous avons été accueillis dans la cour puis nous avons visité les classes. Notre maîtresse s'appelle Mme Jordan. Nous avons dit comment nous nous appelons pour les nouveaux élèves de la classe puis nous avons rangé toutes nos nouvelles affaires dans nos casiers.

Les vendredis nous irons sur les ordinateurs en BCD. C'est madame Jeandel qui nous fera anglais le lundi et vendredi.

Les CM1 et CM2

La piscine Année scolaire 2010 2011



Tous les jeudis après-midi, nous allons à la piscine du parc aux Résidences à Belfort avec ma classe de CE1 CE2 et la classe de CP CE1.

Le premier jour nous nous sommes amusés et puis nous avons passé des tests dans le petit bassin.

Il fallait se mettre sur le ventre puis sur le dos. Les groupes ont été formés : je suis dans le groupe de la maîtresse des CP-CE1.

Dans le grand bassin, nous avons fait des exercices avec les planches. Il fallait battre des pieds très vite.

LE CONCOURS DE DESSINS

En avril, on a participé à un concours de dessins. La maîtresse était fière de nous. Tous nos dessins étaient magnifiques parce qu'on a persévéré.

On a colorié en entier cette immense feuille.



Quelques dessins ont été choisis et en juin on a eu les résultats. Ce sont les dessins de Camille et Yanis qui ont été sélectionnés.

Yanis a reçu des écouteurs et Camille un radio-réveil. Mais tout le monde a reçu un sac, une trousse de toilette, deux livres, des autocollants en cadeaux.

La classe des CP

site internet de l'école :

<http://pagesperso-orange.fr/ecoletrevenans/cariboost1/>

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Racontée par les enfants



A la restauration, nous mangeons bien. C'est très bon, après le repas nous nous brossons les dents.

Les filles font des coloriages et les garçons jouent au lego.

Quand il fait beau, nous allons dehors pour jouer au tennis, aux boules, aux cerceaux et à la balle aux prisonniers.

Tiffani, Lucie, Pauline, Elisabeth



Aujourd'hui, j'ai mangé du melon, des petits pois carottes, de la viande, du fromage et un yaourt. Je joue au lego.

Emile

On sort de l'école, on va à la salle, on enlève ses chaussures, on se lave les mains puis on passe à table.

Après on se lave les dents puis on peut jouer.

Arnaud

Je joue au foot et au lego.

Rémi



On met la table. Je joue, je fais de la peinture, je fais des dessins et je joue à la balle aux prisonniers.

Ema



Je mange bien, on se lave les dents. On joue aux raquettes, aux cerceaux, au lego et au foot.

Hugo

Accueil Périscolaire Intercommunal " Jean de la Fontaine "

84, rue du Général de Gaulle 90700 Châtenois les Forges

03 84 27 26 98

api.chatenois@free.fr

La directrice, Valérie FERRAZZI CENNI

Le Réseau des Écoles de Musique de la Communauté d'Agglomération Belfortaine

Constitué en 2002, ce réseau est formé aujourd'hui de 8 écoles de musique qui regroupent 1500 élèves : Les écoles de Belfort avec le Conservatoire et l'École de l'Harmonie, ainsi que les écoles de Valdoie, Chèvremont, Bavilliers, Danjoutin, Bourogne, Châtenois-les-Forges.

Placées sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération, ces écoles permettent d'apprendre et de pratiquer à peu près tous les instruments de musique.

De nombreux ensembles (clarinette, flûte, saxophone, ensemble de cuivres, ensemble de cordes... etc) et orchestres permettent aux élèves de trouver une pratique collective à leur convenance. Après une année d'éveil, les écoles proposent une formation en trois cycles :

- Le 1^{er} cycle, l'initiation (classes élémentaires) ;
- Le 2^e cycle, l'approfondissement (élèves de collèges) ;
- Le 3^e cycle, le perfectionnement (élèves de lycées).

**Seul le Conservatoire offre un 3^e cycle diplômant.
Chaque cycle a une durée de 3 à 5 ans.**

Quelques écoles développent une spécificité : instruments d'harmonie, musiques actuelles, musiques traditionnelles, jazz, chant...

Les tarifs, pour les familles, dépendent du revenu imposable. C'est une décision de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, de façon à rendre l'enseignement spécialisé de la musique abordable au plus grand nombre. A partir de ce calcul initial, entrent aussi en ligne de compte le nombre de pratiquant par famille ainsi que le lieu de résidence. De plus, les élèves du 1^{er} cycle ont la possibilité de louer les instruments.

Quel que soit leur âge, les musiciens font partie d'orchestres ou d'ensembles.

Ces "formations" offrent aux habitants de la Communauté de l'Agglomération de nombreux concerts (une quarantaine cette année) tant à Belfort que dans les communes périphériques disposant d'une salle adaptée suivant les prestations souhaitées.



Les différentes écoles participent aux grands événements de la ville et de l'Agglomération :
FIMU, les 130 du Lion, Etc...

Elles sont aussi un acteur culturel important qui renforce l'attractivité de notre Communauté d'Agglomération.

Pour nous contacter, Tel : 03 84 54 27 27

Marie-Antoinette VACELET

Restauration scolaire et accueil périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant

Coefficient CAF : QF1

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,25	1,15	1,05	0,85	0,65
Coût du repas	4,05	3,95	3,85	3,55	3,55

Coefficient CAF : QF2

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,35	1,25	1,15	0,95	0,75
Coût du repas	4,50	4,40	4,30	4,00	4,00

Coefficient CAF : QF3

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,50	1,40	1,30	1,10	0,90
Coût du repas	5,05	4,95	4,85	4,55	4,55

Coefficient CAF : Hors QF

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,60	1,50	1,40	1,20	1,00
Coût du repas	5,10	5,00	4,90	4,60	4,60

Remarques : Pour l'accueil du midi, 2 heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

Enfant extérieur à Trévenans : Accueil = 1,70 €/heure,
Repas = 5,40 €

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

VII) CONTRAT DE TRAVAIL CONCLU DANS LE CADRE D'UN CUI - CAE

Le Maire informe le Conseil qu'il a proposé un contrat de travail à Mlle KAPCI Zeliha pour la période du 11 octobre 2010 au 09 avril 2011, avec la qualification d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon afin d'aider la collectivité à réaliser les tâches suivantes :

- **Archivage et classement général,**

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la durée hebdomadaire de ce travail qui nécessiterait 28 h en sachant que le Pôle Emploi remboursera uniquement sur la base de 20 h et que les 8 heures restantes seront à la charge de la commune.

Décision du conseil : Après délibération, le conseil est favorable à l'unanimité, pour un contrat de 28 h pour 6 mois.

Afin de la guider dans cette tâche, il y a possibilité d'obtenir une aide du service "archives" du Centre de Gestion pour le classement des archives de la commune.

Le centre de gestion propose aussi 2 jours de formation + 3 jours de suivi pour un coût de 840 €

Décision du Conseil : à l'unanimité le conseil est favorable à cette durée de formation et de suivi pour le coût annoncé ci-dessus.

VIII) DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Préfecture nous a demandé de retirer notre délibération du 02 juillet 2010 décidant l'exercice de notre droit de préemption sur les parcelles AE 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108 et 110, celle-ci étant illégale.

Le Maire informe les membres qu'il a reçu le médiateur de la république pour cette affaire et propose au Conseil d'annuler cette délibération, mais néanmoins demande à Maître Marie-Odile WELFELE - PICHELIN qu'il soit notifié à l'acquéreur qu'il aura obligation de maintenir en état ces zones d'expansion de crue et que cette obligation soit enregistrée au bureau des hypothèques.

Décision du Conseil : Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'annuler la délibération du 07 juillet 2010 relatif à ce droit de préemption.

ARMÉE DE TERRE

"Lorsque vous vous engagez nous nous engageons.

Chaque année l'Armée de terre recrute environ 14 000 jeunes, sans qualification jusqu'à bac +5, et propose des postes dans 400 spécialités différentes.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Chacun reçoit une formation militaire et une formation spécialité.

Nos orienteurs se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Contact : Centre d'Information et de Recrutement de l'Armée de Terre (CIRAT)

Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal -

90 016 BELFORT Cedex

Tel : 03 84 98 43 08

Courriel : cirat-belfort@orange.fr

Horaires d'ouverture : → Le lundi de 13 h 30 à 17 h,

→ Du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,

→ Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Armée de Terre : Les stages "découverte en régiment"

Ouverts à tous les jeunes. Contact : 03 84 98 42 15 ou 43 33

Dates : du 7 au 10 décembre 2010
 du 25 au 28 janvier 2011
 du 15 au 18 février 2011
 et du 8 au 11 mars 2011

Les ÉCOPOINTS, une double économie

Un esprit écologique, la volonté de faire quelque chose pour la planète, et aussi bien sûr, la nécessité de réduire les coûts d'évacuation et de traitement des déchets, voilà les ECOPOINTS.

Bilan du 1^{er} semestre 2010

	<i>1^{er} Trimestre</i>	<i>2^{ème} Trimestre</i>	<i>1^{er} Semestre 2010</i>
<i>Verre</i>	<i>15 522 Kg</i>	<i>12 574 Kg</i>	<i>28 096 Kg</i>
<i>Papier</i>	<i>10 185 Kg</i>	<i>11 631 Kg</i>	<i>21 816 Kg</i>
<i>Plastique et boites de conserve</i>	<i>1 458 Kg</i>	<i>2 459 Kg</i>	<i>3 917 Kg</i>

LES ÉCOPOINTS : QUI en bénéficie ?

Ce sont tous les habitants de Trévenans qui en bénéficient car, les économies réalisées par une bonne utilisation des "écopoints" permet de moins augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et entraîne aussi une réduction de la pollution liée à l'incinération.

Le volume des déchets triés permet une économie sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces matériaux ne sont pas facturés pour leur enlèvement et leur élimination, de plus, ils sont recyclés...

Pensons-y TOUS :

Un petit effort qui entraîne un gain important

Rappelons que ces économies ne peuvent se faire sans le civisme de tous les administrés et, pour que ce tri soit efficace et permette une valorisation optimale des déchets une règle doit être respectée :

**Mettre les déchets dans le conteneur approprié
et ne rien laisser au pied des bennes.**

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1^{er} mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul à décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera uniquement à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage **tous les lundis matin** dans les poubelles appropriées.

Si le lundi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi. Vérifiez que les poubelles sont bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

LES ÉCOPOINTS :

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs (ceci fait appel à un peu de civisme).

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. **En cas de non-respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35 € sera perçue.**

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à la Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)

OPÉRATION "BRIOCHES" :

Comme chaque année, les membres du CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) sont passés chez vous pour vendre des brioches au profit de l'ADAPEI.

Ils remercient les habitants de Trévenans pour l'accueil chaleureux que vous avez bien voulu leur réserver.

195 brioches ont été vendues pour 975 €uros

Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, le 11 Novembre 1918...

Trévenans n'existait pas encore aussi les commémorations ont lieu devant les monuments de Trétudans et de Vourvenans.



Les anciens s'en souviennent, les plus jeunes apprennent. Ce passé fait partie de Notre HISTOIRE, il est important de ne pas l'oublier.



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de l'Europe et dans le monde.

L'armistice, signé quelques heures auparavant, scellait la Victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés.

Cette Première Guerre mondiale devait être "la der des ders".

La mémoire collective l'a retenue sous le nom de Grande Guerre parce que son ampleur inédite, la violence extrême de ses combats, la puissance destructrice employée et le nombre de morts, de blessés, d'invalides et de "gueules cassées" ont marqué à jamais notre conscience nationale.

Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil.

La Nation souhaite rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve. La journée nationale du 11 novembre, dénommée "fête de ta Victoire et de la paix" par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car **elle symbolise le sacrifice pour la France de ses enfants.**

Aujourd'hui, la commémoration du 11 novembre, incarne aussi l'espérance européenne et la réconciliation franco-allemande, vecteurs d'une Europe en paix, unie, solidaire et forte.

C'est aussi l'occasion, devant chaque monument aux morts, de rendre hommage à tous nos soldats qui font aujourd'hui encore le sacrifice de leur vie pour la paix et la liberté dans le monde.

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Le 3 octobre 2010, a eu lieu la 2^{ème} marche gourmande.

Cette manifestation, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Sévenans, était organisée cette année par Sévenans.

Saveurs d'automne et cuisine de terroir...



Sur un parcours de 12 kms, les participants ont pu découvrir les haltes gourmandes préparées par les bénévoles de Trévenans et Sévenans.

Un parcours étudié pour permettre à tous d'y participer :

Départ de la "Folichotte", direction Moval puis passage sous la ligne LGV. Ce parcours, en passant derrière le futur hôpital, les a menés à la salle de Trévenans pour le repas de midi.

Retour à Sévenans par la Voie Romaine.

De multiples arrêts ont fait découvrir vin de noix et soupe de potiron, "cacouyard" (fromage du haut Doubs frotté à la liqueur de noix) et la ronde des desserts, au retour, à la Folichotte.

La section "Marche" de Sports Loisirs Trévenans a pour but de faire découvrir des sites remarquables tant dans le territoire de Belfort que dans le Doubs, le Haut Doubs et les Vosges.

Ces sorties sont accessibles à tous.

Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

Cette année, deux sorties étaient programmées.

→ 1, 2 et 3 juin à Tendon, dans les Vosges où nous avons parcouru 150 kms avec une météo capricieuse.

Le brouillard était au rendez-vous au col des croix, puis le soleil dans la vallée.

Notre point de chute était dans des chalets (les chalets de Cathy à Tendon). Nous étions 20 personnes ravies de l'accueil et du confort.

Après une bonne nuit nous avons visité les cascades de Tendon.

Les lacs de Longemer et de Retournemer étaient aussi au programme ainsi que le Ballon d'Alsace pour le retour.



Après l'effort,
le réconfort...
Avec toujours
beaucoup de convivialité...

→ Les 25, 26 et 27 août à Ornans :

Départ sous une pluie battante nous étions 8 cyclistes à parcourir 130 kms. Arrivé à Baumes les Dames pour manger, le Maire nous a prêté une salle car nous étions trempés.

Après un bon repas, restauré et sec, la pluie s'étant calmée, nous avons rejoint Ornans, l'hôtel " la table de Gustave ".

Le deuxième jour sous le soleil nous avons fait une randonnée. Nous sommes revenus par le haut-Doubs.

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71.

Les rendez vous ?

**Commémoration de la Libération, en 1944,
de Trétudans et Vourvenans.**

Jeudi 25 Novembre 2010 à 16 h 00

devant la mairie

en mémoire des victimes de ces combats, soldats du 5^{ème}
RTM, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ.

Le "repas des anciens", notez dans votre
agenda, **dimanche 16 janvier 2011**
à la salle communale de Trévenans

"Les Vœux du Maire"

Mr le Maire présentera ses vœux

Toute la population de Trévenans est invitée à partir de 11h

le samedi 8 janvier, à la salle communale

La fin d'année est proche et l'équipe de "TRAIT D'UNION"
est heureuse de vous souhaiter de
joyeuses fêtes de fin d'année.

Si vous souhaitez passer un message sur
le bulletin municipal, contactez la Mairie.

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	8H30	11H45	13h30	17h45
Mercredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Jeudi	8H30	11H15	Fermé	
Vendredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Samedi	8H30	11H45	13h30	17h45
Dimanche	Fermé		Fermé	

La Mairie RÉNOVÉE

Les façades de la Mairie avaient aussi bien besoin d'une sérieuse rénovation.

L'occasion était trop belle de marier les couleurs de la Mairie et de la salle municipale pour en faire un ensemble harmonieux.



*Un bel ensemble qui donne
à notre village une meilleure image...*

La Mairie est le premier point d'accueil où les nouveaux arrivants se rendent pour déclarer leur arrivée et chercher les renseignements qui leur seront utiles dans la vie de tous les jours.